



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2016

Date de convocation du Conseil Municipal : 11.01.2016
Date d'affichage du compte-rendu : 20.01.2016
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 19

Le dix-huit janvier deux mille seize, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire, Mme Sylvie MAGNAIN Adjoint, M. Joël PROUST Adjoint Mme Nicole BETTAN Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ Adjoint, M. Arthur JONES, Mme Jacqueline LORET, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, M. Stéphane VASLIN, Mme Séverine BERLAND, Mme Stéphanie ROBERT, M. Guillaume GENDRAUX, Mme Ginette HAYE, Mme Annie GONNORD, M. Patrick PETIT et Mme Peggy AUGUSTIN.

ETAIENT ABSENTES : Mme Dominique COIRIER et Mme Sylvie COUTEAU qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Sylvie MAGNAIN et à M. Arthur JONES.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Guillaume GENDRAUX.

Monsieur le Maire accueille l'assemblée et plus particulièrement Mme Ginette HAYE qui a accepté de siéger au sein du Conseil Municipal qui est maintenant au complet.

Il présente ses vœux et notamment de bonne santé, à l'assemblée et souhaite une bonne année 2016 au cours de laquelle le travail continuera à être accompli pour le bien commun.

Il rappelle cependant, la triste annonce du décès de David Goguet agent du service « Espaces vert » en disponibilité pour convenances personnelles depuis 2013. Une minute de silence est effectuée en son hommage.

Après avoir adopté le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2015, le Conseil Municipal délibère comme suit :

BILAN DE L'ACTIVITE 2015 DU CHATEAU DE JAVARZAY

Monsieur le Maire donne la parole à Christian BEAUDOIN agent communal plus particulièrement chargé de la promotion du site du château de Javarzay présent pour commenter le bilan de l'activité 2015 et répondre aux questions des élus. Les principaux résultats de la fréquentation 2015 sont les suivants :

- Nombre de visites du Château : 1827 contre 1663 en 2014 : + 9.8% (cette évolution est notamment liée à la mise en place des visites libres ce qui permet un accès sur une amplitude horaire plus importante et le totem installé à l'entrée qui incite davantage à entrer y compris sur le site)
- Nombre d'entrées pour les Journées du Patrimoine (3^{ème} week-end de septembre) : 461 (fréquentation stable)
- Nombre d'entrées hors journées du Patrimoine : 1366 contre 1203 en 2014 (+ 13.5%)
- Nombre de personnes accueillies (visites et informations) : 3971 contre 3536 (+12.3%).

Monsieur le Maire souligne le travail effectué en partenariat avec les associations Cail et les Amis du Château qui contribuent à la vie et la dynamique de ce lieu. Il leur adresse publiquement les remerciements de la collectivité.

PRESENTATION DE L'AUDIT REALISE AU CHATEAU DE JAVARZAY

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'Agence Départementale du Tourisme a proposé à la collectivité de faire réaliser un audit au Château de Javarzay. Il a donc saisi cette opportunité.

Cet audit financé par l'ADT a été effectué par un professionnel indépendant (ACENSIS CONSEIL) qui a présenté son compte-rendu le 25/11/2015 devant les élus qui en avaient été informés, Christian Beaudoin, plusieurs représentants des associations Cail et les Amis du Château de Javarzay.

Compte tenu du fait que le dossier transmis aux élus n'était pas imprimé en totalité, il est décidé de reporter ce sujet afin que les conseillers disposent de tous les éléments nécessaires et indispensables à une prise de décision.

Puis Monsieur Beaudoin commente le programme d'expositions 2016 qui est entériné. Il répond aux diverses questions posées par les élus.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Beaudoin pour son intervention.

BILAN 2015 DE LA REGIE « VENTE DE BIENS »

Madame Sylvie Magnain adjointe responsable de la régie « vente de biens » dresse le bilan des encaissements réalisés en 2015 qui s'élèvent à 5 360 €.

Monsieur le Maire la remercie pour la gestion de ces ventes qu'elle a organisées en partenariat avec Mme Bettan et quelques agents.

BILAN 2015 DES LOCATIONS DE SALLES

Madame Sylvie Magnain adjointe dresse le bilan des locations de salles communales en 2015 (ferme et gîtes du Château de Javarzay, Centre Culturel et Espace Voltonia). Le montant cumulé des encaissements est de 15 622€.

CONVENTION AVEC LE SYNDICAT 4B POUR ACCES AU SITE DU CHATEAU D'EAU PAR LA COMMUNE ET VEOLIA

Monsieur le Maire rappelle que la commune a transféré l'exploitation du château d'eau au Syndicat AEP 4B depuis 2013. Le Syndicat a revu l'ensemble des conventions d'accès aux châteaux d'eau dont il a la responsabilité, avec les communes concernées et les exploitants pour la distribution (Véolia pour notre cas).

Le projet de convention actualisé a été transmis à chacun des élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer avec le Syndicat 4B et Véolia, la convention fixant les modalités d'accès pour intervention sur le site du château d'eau.

CONVENTION AVEC LES OPERATEURS DE TELEPHONIE

Monsieur le Maire rappelle que la Société de Conseil «FPS Towers», gestionnaire d'infrastructures de télécommunications, a démarché la collectivité pour envisager une réimplantation des antennes relais de téléphonie actuellement installées sur le château d'eau de la Route de Sauzé Vaussais, sur un support à construire (type pylône sécurisé) de préférence sur un terrain communal.

Le Conseil Municipal en avait, lors de sa séance du 19 Octobre dernier, accepté le principe et avait validé la réalisation de l'étude de faisabilité correspondante. Les négociations ont été menées depuis mais les opérateurs ont catégoriquement refusé le transfert évoqué tout en acceptant une renégociation de leur convention, en direct.

Parallèlement, afin de sécuriser les revenus liés à ces antennes, vis-à-vis du syndicat 4B, il est envisagé de procéder à une division cadastrale de la parcelle où est implanté le château d'eau. Ainsi, la partie recevant les installations au sol des opérateurs ne serait plus transférée au Syndicat 4B et redeviendrait communale.

Les nouveaux contrats entre la collectivité et les opérateurs seront par ailleurs cosignés par le Syndicat 4B, plus particulièrement concerné par la mise en place du plan Vigipirate et la confirmation des modalités de transfert établies en 2013.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec les opérateurs (Bouygues, SFR devenus Infracos et Orange) et le Syndicat 4B. Il est précisé que les négociations ont permis de revoir, à la hausse, le montant du loyer versé par les opérateurs avec une meilleure lisibilité de leur évolution (augmentation basée sur un taux et non plus sur des indices dont la variation était parfois aléatoire) et d'envisager un dédommagement financier pour le Syndicat 4B.
- autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec le Syndicat 4B qui stipulera
 - ✓ La division de la parcelle AK 76 (avec prise en charge par moitié des frais occasionnés)
 - ✓ L'interdiction de vendre les parcelles revenant à la commune sans l'accord du Syndicat 4B
 - ✓ Les droits de passage et canalisations dans les 2 sens
 - ✓ La limitation de l'accès au site aux trois partenaires : 4B – Commune – Véolia, qui seront seuls, détenteurs de clés.

INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER

Comme chaque année, le Trésorier a transmis le décompte de l'indemnité de conseil à laquelle il peut prétendre, elle est calculée en fonction de l'importance des budgets de chaque collectivité.

Après discussion et considérant que ce principe est devenu archaïque, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, comme en 2015 pour l'indemnité 2014) de ne pas accorder cette indemnité 2015 qui aurait représenté 515.99 € et qui aurait été affectée sur le budget 2016.

REMPLACEMENT DE PERSONNEL A LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE SUITE A UN DEPART A LA RETRAITE EN 2016

Sur proposition de la commission « Vie du personnel » établie en concertation avec Christelle Filippini responsable de la Médiathèque, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Prend note que Mme Christiane Anderson adjoint du patrimoine, collaboratrice de Christelle, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 01.04.2016.
- Décide de fixer le temps hebdomadaire du poste à 22 heures.
- Prend note par ailleurs, que l'agent en disponibilité pour convenances personnelles jusqu'en septembre 2013 puis en disponibilité d'office suite à sa demande de réintégration, a été informé de la vacance du poste conformément aux obligations de la collectivité dans le cadre de la réglementation au titres des disponibilités.
- Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à ce remplacement avec effet le 01.05.2016.

CENTRE DE GESTION DE SAINT MAIXENT CONVENTION POUR FORMATION ET ASSISTANCE INFORMATIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Saint-Maixent pour la formation et l'assistance informatique téléphonique ou sur site, des agents qui utilisent des logiciels (compta, élections, cimetières, paie, recensement militaire).

La durée de cette convention est de 3 ans.

MOT DES GROUPES SUR LE JOURNAL MUNICIPAL COULEUR BOUTONNE

Madame Sylvie Magnain adjoint responsable de la communication indique que depuis plusieurs numéros, l'encart d'expression libre réservé sur le journal municipal « Couleur Boutonne » n'est pas toujours utilisé par les 2 groupes. Il est donc demandé aux élus s'il y a lieu de conserver cet espace dédié à l'expression libre afin de consacrer le cas échéant plus de place aux articles.

Après une mise au point quant aux articles parus et aux démissions successives dénoncées par certains et cautionnées par Madame Peggy Augustin, il est décidé à l'unanimité de ne pas maintenir cet encart dont l'existence est obligatoire dans les collectivités de 3 500 habitants et +, ce qui n'était pas le cas de CHEF BOUTONNE.

Monsieur le Maire reconnaît la légitimité des réactions des uns et des autres. Cependant il ajoute qu'il convient de sortir de cette notion de groupes et d'œuvrer ensemble au sein du Conseil Municipal avec pour seul objectif, le bien commun et l'évolution de la commune.

Madame Sylvie Magnain demande à Mme Annie Gonnord et Mme Ginette Haye récemment intégrées si elles souhaitent devenir élus référents d'un quartier. Elle en explique les missions. Madame Séverine Berland demande à ce que la liste en soit à nouveau et régulièrement publiée pour que la population puisse solliciter si nécessaire et en priorité, l'élu référent identifié. La commission va revoir la répartition des affectations.

BILAN DE LA SAISON DE PECHE 2015 A L'ETANG DU CHATEAU DE JAVARZAY

Madame Sylvie Magnain commente le bilan de la saison de pêche dans l'étang 2015 tel qu'il a été présenté aux pêcheurs lors de la réunion avec les pêcheurs et l'association PECH, ce dimanche 17 Janvier 2016.

Globalement et conformément à ce qui constaté dans les autres étangs, le nombre de cartes vendues est en baisse. La mise en place d'un jour de fermeture a probablement contribué également à cette baisse. Une réflexion a été menée et il est proposé que le jour de fermeture retenu pour 2016 soit le mardi en lieu et place du vendredi.

REGLEMENT ET TARIFS DE PECHE DANS L'ETANG DU CHATEAU DE JAVARZAY 2016

Madame Magnain commente les propositions de modifications du règlement de pêche dans l'étang du Château de Javarzay pour 2016, émises comme chaque année par la commission, et discutées avec l'association PECH qui les a validées à savoir :

- Maintenir la quantité de poissons à l'identique pour la saison 2016 à savoir 2 100 kg de poissons étant précisé que l'association PECH a accepté le principe de prendre en charge une partie de l'empoissonnement lors des 3 concours truites
- Maintenir les tarifs 2015 pour 2016.

- Carte annuelle	65 €	Carte journalière	7 €
- Carte annuelle moins de 16 ans	32 € 50	Carte journalière moins de 16 ans	3 € 50
- (pour les jeunes nés après le 1^{er} janvier 2001)
- Gratuité pour les enfants de moins de 6 ans (nés après le 1er janvier 2011) avec une ligne sans moulinet.

Après discussion, le Conseil Municipal adopte ce règlement 2016 dont l'intégralité sera publiée sur le site internet de la commune. www.chef-boutonne.fr;

BILAN DE L'ACTIVITE 2015 DU CENTRE DE SECOURS DE CHEF BOUTONNE

Monsieur Patrick COIRAULT présente et commente l'activité du Centre de Secours de 2015 tel que cela a été fait lors de la cérémonie publique de la Sainte Barbe en décembre 2015. 373 sorties ont été effectuées en 2015. Monsieur le Maire remercie les pompiers pour leur dévouement. Il est à noter que le nombre d'interventions non réalisées est passé de 25 en 2014 à 9 en 2015, notamment grâce au recrutement d'un pompier à la Communauté de Communes du Cœur du Poitou.

L'ordre du jour étant épuisé, les adjoints et Monsieur le Maire donnent diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

Madame Sylvie Magnain adjoint chargé de l'Animation de la ville et de la Communication

- Indique que la candidature de Chef Boutonne pour l'animation « Nuits Romanes 2016 » a été acceptée par la Région. L'animation à Chef boutonne aura lieu le 28 août 2016.
- Indique que la journée « l'Envers du décor » prévue pour montrer à la population les diverses activités et tâches accomplies par les agents de tous services et élus, est programmée le 21 Mai 2016.

Madame Nicole Bettan adjoint chargé de la Solidarité et du lien social

Indique qu'à l'initiative du CLIC, la commune de Chef Boutonne accueillera une conférence sur l'alimentation des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, le 04.04.2016.

Monsieur Joël Proust adjoint chargé des Travaux -Voirie et de la Valorisation du patrimoine fait le point des travaux en cours : stabilisation des bordures de la D737 avec mise en place de poteaux de sécurité, enlèvement de haies au lotissement de la Garenne du Bois aux Pins, réfection d'un chemin aux Vaux

Monsieur le Maire évoque quelques informations diverses :

- Travaux d'aménagement de la Rue du Département et de l'avenue des Fils Fouquaud : Le plan de déviation établi en concertation avec les services du Conseil Départemental est en cours d'adaptation pour limiter au mieux les contraintes pour les usagers. Le contexte routier les rend cependant inévitables. Chacun peut en outre adapter son circuit en fonction de la connaissance du territoire, la déviation s'adressant plus particulièrement aux personnes ne connaissant pas notre localité.

Monsieur le Maire s'insurge par ailleurs contre les personnes qui se plaignent de ne pas avoir été informées. En effet de multiples parutions (journaux municipaux, Facebook, site internet, panneau lumineux) ont été faites, un panneau de chantier annonçait l'interdiction d'accès bien avant les travaux et des réunions publiques d'informations ont été organisées (mais peu de personnes s'y sont déplacées y compris celles qui se plaignent du manque d'informations !!!). Quel autre moyen utiliser ?

- Plusieurs agents vont être remplacés : Maryvonne Guillaud (opération) et Elodie Brunaud (maternité).

- La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le 15.02.2016.

Monsieur Christian Grippon rappelle les dysfonctionnements de l'éclairage aux Grapaudières. Le nécessaire avait été fait auprès de l'entreprise Delaire qui intervient quand plusieurs désordres sont signalés.

Monsieur Patrick Coirault évoque un courrier reçu d'une partie du personnel de l'EHPAD qui se plaint des conditions de travail dans l'établissement. Monsieur le Maire indique que le personnel a été rencontré depuis la rédaction de ce courrier et qu'aujourd'hui une rencontre a eu lieu avec la CFDT départementale pour tenter d'apaiser les craintes ou incompréhensions liées à la réorganisation des services exigée par l'ARS. L'objectif de cette réorganisation est le bien être ou mieux être des résidents avec par exemple des horaires de repas respectables.

Monsieur le Maire et Madame Bettan mettent tout en œuvre avec la Directrice et les agents afin que chacun retrouve de la sérénité et soit mieux écouté.

Madame Séverine Berland souligne que l'affaissement de la chaussée aux abords du lavoir de Lussais semble s'amplifier. Une visite sur les lieux sera faite pour voir s'il est possible d'envisager la pose de témoins.

Monsieur Patrick Petit souligne l'attrait et la réussite du marché de Noël organisé par le Comité des Fêtes et l'APE.

Puis la séance est close à 22 heures 30.

Ainsi délibéré, le 18.01.2016 en Mairie de Chef Boutonne,

Le Maire,
Fabrice MICHELET.